

BULLETIN D'ADHÉSION 2024/2025

Début des cours : 16/09/2024 - Fin des cours : 15/06/2025



Nom : Prénom :

Date de naissance : Âge :

Nom du responsable légal :

Profession :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mail :

Portable :

Personne à contacter en cas d'urgence

Nom : Prénom :

Téléphone : Portable :

Mail :

Date d'adhésion : Adhésion de 30€ réglée par : Chèque Espèces

Cadre réservé à l'association

Cours : 45min : 1h : 1h15 :

Total :

Nombre de paiement : 1 2 3 4 5

Dans le cadre de ma réinscription, j'atteste sur l'honneur que mon état de santé n'a pas connu d'évolution entraînant une contre-indication à la pratique de la danse.

En cas de désistement, je ne pourrais pas me faire rembourser au-delà de la 1ère séance.

Dans tous les cas, l'adhésion à **No-Made** ne me sera pas remboursée soit un montant de 30€.

En tant qu'adhérent vous serez informé régulièrement des activités de **No-Made**, par nos comptes Facebook et Instagram. N'hésitez pas à nous suivre !

Signature (précédée de la mention "Lu et approuvé")

TARIFS SAISON 2024-2025

du 16 septembre 2024 au 15 juin 2025



L'adhésion à l'association *No-Made* de 30€ est à régler à part de la cotisation annuelle.

	TARIF PLEIN	TARIF RÉDUIT*
Cours de 45min	265 €	195 €
Cours de 1h	290 €	230 €
Cours de 1h15	350 €	--
Formation Pré Pro 1 : à partir de 5 cours/semaine		
Formation Pré Pro 2 : à partir de 8 cours/semaine		
Classe concours (hors formation Pro)	330 €	--
Adhésion par personne	30 €	

Possibilité de régler de 1 à 5 fois par chèque (encaissement de septembre à janvier ou de juin à octobre)
*Pour les personnes mineurs habitant dans les quartiers prioritaires : Argentine, Saint Jean, Saint Lucien, sur justificatif.

Comment calculer le quotient familial ?

A partir de votre dernier relevé d'imposition 2022, divisez votre revenu imposable par le nombre de part auxquelles vous avez le droit.
Vous obtenez votre quotient.

Elèves mineurs uniquement pour les personnes habitants Saint Jean, Argentine, et Saint Lucien.

Tarif réduit* = Quotient familial inférieur à 4 580€

Tarif plein = Quotient familial supérieur à 4 580€

Le paiement s'effectue lors de l'inscription.

Si l'activité ne vous convenait finalement pas, vous avez **une semaine** après le début des cours pour nous réclamer le remboursement de la somme que vous nous avez réglée, excepté le montant de 30€ correspondant à l'adhésion à l'association *No-Made*.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, régler le montant de l'inscription en cinq fois, par chèque uniquement à l'ordre de *No-Made*.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

No-Made est une association régie sous la loi 1901 déclarée en Préfecture de Beauvais sous le n° W 313008855 SIRET / SIREN : 495 137 697 00019 où sont dispensés des cours toutes danses pluridisciplinaires y compris du Double Dutch. Tout au long de l'année, des stages, et des manifestations sont au programme le but étant de promouvoir et faire découvrir ces disciplines.

ARTICLE 1 : INSCRIPTION ET PAIEMENT

Le tarif en vigueur de septembre à juin est basé sur 33 semaines de cours, **PAS DE COURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS.**

Le nombre d'élèves étant limité dans chaque cours, vous vous engagez à venir toute l'année, par conséquent une année commencée est due.

AUCUN remboursement ne sera effectué, y compris dans les cas où l'association *No-Made* ne pourrait plus ouvrir en raison d'un événement indépendant de sa volonté (épidémie, pandémie, conditions météorologiques...).

L'inscription ne sera validée qu'après réception du dossier d'inscription **complet et signé.**

Devront être remis obligatoirement avec le dossier les pièces suivantes :

- Certificat médical datant de moins de 3 mois de non contre indication à la discipline choisie
- Le bulletin d'adhésion
- Un chèque correspondant à l'adhésion d'un montant de 30€ à l'ordre de *No-Made*
- Le paiement des cours
 - o Paiement par chèque (1 à 5 mensualités), encaissement de septembre à janvier ou de juin à octobre (tous les 5 du mois).
 - o Paiement en espèces, en une seule fois
- Le présent règlement intérieur signé

IL EST DONC OBLIGATOIRE POUR FINALISER VOTRE INSCRIPTION DE VOUS PRÉSENTER AUX PERMANENCES PRÉVUES AFIN DE NOUS RESTITUER VOTRE DOSSIER.

ARTICLE 2 : PONCTUALITÉ

La danse est un loisir pour tous, mais pour le respect de chacun il est demandé d'être ponctuel afin de ne pas perturber les cours. Au delà de **10 minutes** de retard, l'élève ne pourra pas accéder au cours.

Les parents sont tenus d'**accompagner les enfants mineurs jusqu'à la porte de la salle de danse ou de double dutch**. Notre responsabilité est engagée qu'à partir du moment où ils nous sont confiés.

A la fin du cours, les parents doivent **attendre leurs enfants devant l'entrée principale**, afin de ne pas perturber le cours. Les enfants seront repris par leurs parents à la **porte de la salle de danse ou de double dutch**.

Dans le cas contraire, et uniquement à partir des élémentaires, une décharge signée des parents précisant les modalités de reprise ou d'attente de leur enfant devra être produite et ce, pour tous les élèves mineurs (modèle de décharge disponible auprès de la Directrice Artistique).

ARTICLE 3 : CONSIGNES PENDANT LES COURS

Pour des raisons de sécurité, seuls les danseurs ont accès au studio de danse et aux vestiaires. Les enfants des adhérents adultes **N'ASSISTERONT PAS** non plus aux cours de leur maman.

Une porte ouverte sera organisée durant l'année.

Les parents s'engagent à respecter et à soigner la tenue imposée :

ÉVEIL

- Pour les filles : leggings / tee-shirt / pieds nus ou justaucorps / collant rose sans pied / demi pointes bi semelle en toile, cheveux attachés
- Pour les garçons : leggings noir / tee-shirt blanc / pieds nus
- Bouteille d'eau

DANSE CLASSIQUE

- Pour les filles : collant de danse classique rose avec pieds, demi pointes bi semelles en toile avec élastique autour du pied **et j'insiste sur l'élastique**, justaucorps sans manches unis ATTENTION pas de noir (Bloch*, Repetto*), chignon plaqué avec filet
- Pour les garçons : collant gris avec pieds Repetto + tee-shirt blanc col V (Repetto*) + demi pointe bi semelle grises Repetto*
- Bouteille d'eau

JAZZ / LYRICALL / JAZZ TECHNIQUE

- Pour les filles : collant de danse noir sans pieds / justaucorps sans manches de couleur, pieds nus ou chaussettes antidérapantes, cheveux attachés
- Pour les garçons : short ou leggings noir / tee-shirt blanc / pieds nus
- Bouteille d'eau

HORTON

- Justaucorps noir + collant noir / pieds nus, cheveux attachés
- Bouteille d'eau

STREET JAZZ / HIP HOP

- Baskets blanches d'intérieur à semelles blanches UNIQUEMENT pour le cours de danse et tenue adaptée à la discipline, cheveux attachés
- bouteille d'eau

STREET TALONS

- Tenue de danse près du corps noire, chaussures bottines OBLIGATOIRES de marque BURJU SHOES (voir validation avec Nora avant achat)

COMÉDIE MUSICALE / CABARET

- Tenue de danses près du corps noire, chaussures à talons de danse OBLIGATOIRES (Capezio, Burju Shoes ou Laduca) - Voir Validation avec Nora avant achat.

*Pour les produits de danse de marque Bloch ou Repetto, et uniquement dans les boutiques, vous pouvez bénéficier de 10% en donnant le nom de votre professeur :
Nora ILARRAZ

LE VERNIS À ONGLES AUX PIEDS EST INTERDIT !

ARTICLE 4 : VOL ET DÉGRADATIONS

L'association *No-Made* décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradations que pourraient subir ses adhérents dans le hall d'entrée, le vestiaire ou le studio de danse. Il est vivement recommandé de faire preuve de vigilance.

ARTICLE 5 : PRÉSENCE AUX COURS ET RÉPÉTITIONS - PARTICIPATION AU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE - COSTUMES

Afin d'acquérir les notions nécessaires pour évoluer et progresser dans la danse choisie, l'assiduité de l'élève est indispensable.

En cas d'absence d'un élève, les parents doivent informer dès que possible le professeur, soit par un mail, soit par un sms.

La Responsable Pédagogique jugera en fonction des absences régulières et injustifiées d'un élève, de sa participation ou non au spectacle de fin d'année.

La participation au spectacle de fin d'année n'est pas obligatoire MAIS vivement conseillée.

En cas de participation de votre part à celui-ci, la présence aux répétitions générales est OBLIGATOIRE.

Seule la Directrice Artistique est apte à juger du niveau d'un élève et de sa participation au spectacle de fin d'année et/ou à des démonstrations, stages.

Il pourra être demandé une participation financière ou locative aux parents ou aux élèves.

- Participation financière : elle permettra à contribuer à l'achat des costumes/accessoires (qui seront conservés par l'élève)
- Participation locative : un montant de 20 € permettra la location du costume. (Le costume devra être restitué obligatoirement par l'élève).

ATTENTION : Les 20 € concernent la location d'un seul costume. Un élève qui prend plusieurs cours de danse devra régler la location de ses costumes au nombre de cours auxquels il est inscrit.

ARTICLE 6 : HYGIÈNE ET PROPRETÉ

Pour le bon déroulement des cours et par respect envers le professeur et les autres élèves, il est impératif de veiller au respect scrupuleux des règles d'hygiène corporelles élémentaires (tenue propre, déodorant...).

L'accès au cours sera refusé à tout élève ne se présentant pas dans une tenue propre et correcte.

ARTICLE 7 : DROIT À L'IMAGE

L'association *No-Made* se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contre partie présente ou futur, l'image des élèves inscrits à des fins de communications et de publicité sur tous supports que ce soit concernant l'image de l'association.

ARTICLE 8 : PHOTOS-ENREGISTREMENTS SONORES-VIDÉO OU VENTE

Pendant les cours il est formellement **INTERDIT** de prendre des photos ou des enregistrements à l'aide d'appareils numériques, de téléphone et de les partager sur des sites tels que Youtube, Dailymotion, ainsi que sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram etc.).

Cette règle s'applique également pour tout ce qui concerne la diffusion d'information via internet (site personnel, blog, etc...).

La vente de tout support matériel au sein de l'association sous quelque forme que ce soit est interdite.

Exemple : Vente de copie CD, DVD, vidéo...

ARTICLE 9 : OBLIGATION DE CONFIDENTIALITÉ

L'élève considèrera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion de sa participation aux cours, à des stages ou des projets artistiques organisés par l'association *No-Made*.

ARTICLE 10 : DÉFENSE DE FUMER

Il est formellement interdit de fumer dans les locaux et les abords directs de la structure où sont dispensés les cours de danse et/ou de Double Dutch.

ARTICLE 11 : RADIATION - EXCLUSION

L'association *No-Made* se réserve le droit de refuser ou d'exclure sur le champ toute personne dont le comportement serait jugé néfaste au bon fonctionnement et à la tranquillité des cours, des stages et des manifestations.

3 absences non justifiées pourront donner lieu à une radiation.

Le non respect du règlement intérieur est un motif grave de radiation.

ARTICLE 12 : ACCIDENT

No-Made est assurée pour l'utilisation des locaux occupés pendant les cours dispensés.

En dehors de ses créneaux et durant les vacances scolaires, celle-ci n'est pas assurée.

L'Association *No-Made* dont l'activité se déroule dans différents gymnases, Maisons de Quartier de Beauvais, au Studio 208, a souscrit un contrat d'assurance chez APAC ASSURANCES sous le n°A060057228 qui garantit : « Sa responsabilité civile ainsi que celle de ses adhérents ».

ARTICLE 13 : PRISE DE DÉCISION

Aucune décision par un adhérent au sein de l'association *No-Made* ne peut être prise sans en informer auparavant la Présidente.

ARTICLE 14 : SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Spectateur à partir de 3 ans : en dessous de cette tranche d'âge, les enfants ne seront pas autorisés à assister à notre spectacle, même sur les genoux ou dans les bras de ses parents.

Les poussettes / cosy avec enfant sont strictement interdits.

Chaque spectateur devra acheter son billet d'entrée.

ARTICLE 15 : RÉPÉTITIONS AU SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE

Les danseurs qui ne seront pas en costume lors des répétitions générales et/ou au filage peuvent se voir interdire leur participation au spectacle de fin d'année.

Signature précédée des mentions "lu et approuvé"

Signature adhérent / élève :

Signature responsable légal :

	LUNDI		MARDI		MERCREDI		JEUDI	VENDREDI		SAMEDI
	Cours encadrés par Laetitia	Cours encadrés par Marie-Hélène	Cours encadrés par Marie-Hélène	Cours encadrés par Nora	Cours encadrés par Marie-Hélène	Cours encadrés par Héline et Nora	Cours encadrés par Nora	Cours encadrés par Nora	Cours encadrés par Delzi	Cours encadrés par Morgane et Nora
09:00					09h30 - 10h30 Classique 6 - 9 ans					09h30 - 10h15 Eveil 4 - 5 ans
10:00					10h30 - 11h30 Jazz 6 - 9 ans					10h15 - 11h15 Classique 6 - 9 ans
11:00					11h30 - 12h15 Eveil 4 - 5 ans					11h15 - 12h15 Jazz 6 - 10 ans
12:00										12h15 - 13h15 Classique 8 - 11 ans
13:00					13h00 - 14h00 Jazz élite 8 - 11 ans					
14:00					14h00 - 15h00 Classique élite 8 - 12 ans					
15:00						15h00 - 16h00 Street Jazz élite				
16:00						16h00 - 17h00 Hip Hop Pré-ados				
17:00	17h00 - 18h00 Street jazz Enfants	17h00 - 17h45 Eveil 4 - 5 ans	17h30 - 18h30 Classique Pré pro 1 & 2			17h00 - 18h00 Street Enfants				
18:00	18h00 - 19h00 Afro Ragga Enfants	17h45 - 19h00 Classique Avancés - Pré pro 2	18h30 - 19h30 Modern' Jazz Ados - Tous niveaux	18h30 - 19h30 Jazz technique et création Pré pro 1 & 2	18h00 - 19h00 HORTON Tous niveaux		18h00 - 19h00 HORTON Avancés (minimum 2 cours / semaine)	18h00 - 19h00 Street Jazz Ados - Avancés		
19:00	19h00 - 20h00 Afro Ragga Ados / Adultes tous niveaux	19h30 - 20h30 Modern' Jazz Avancés - Classe concours	19h30 - 20h30 Modern' Jazz Adultes / Tous niveaux	19h30 - 20h30 Lyrical Jazz Ados / Adultes Intermédiaire	19h00 - 20h00 Classique Adultes Tous niveaux		19h00 - 20h00 Cabaret Chais Tous niveaux	19h00 - 20h00 Street Jazz Ados - Intermédiaire		
20:00	20h00 - 21h00 Afro Ragga Ados / Adultes Intermédiaire	20h30 - 21h30 Jazz Broadway Comédie musicale Intermédiaire	20h30 - 21h30 Morden' Jazz Adultes - Intermédiaire		20h00 - 22h00 Heels Intermédiaire		20h00 - 21h15 Lyrical Jazz Pro avancés	20h00 - 21h00 Hip Hop Ados / Adultes Tous niveaux		
21:00									21h00 - 22h00 Street Jazz Ados / Adultes Tous niveaux	
22:00										

Cours au studio 208

Pré Pro 1 : minimum 5 cours / semaine

Cours à la MJA ou
au Studio 208

Pré Pro 2 : minimum 8 cours / semaine